

Association de la Médaille Miraculeuse

Les membres de l'Association ont à cœur de :

- **faire connaître le message de l'Amour de Dieu**, l'œuvre de la Rédemption, à laquelle la Vierge Marie est intimement associée, comme l'exprime si bien les deux faces complémentaires de la Médaille dite miraculeuse.
- **prier la Vierge Immaculée**, toujours présente pour nous aider à porter les épreuves de notre vie, comme elle nous a elle-même demandé de le faire : *"Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous."*
- **prier les uns pour les autres**, avec Marie, nous associant à sa prière de louange, d'intercession, de compassion, et **s'entraider fraternellement**.
- **participer à la vie de l'Église**, là où ils se trouvent, comme nous y invite Marie, Mère de l'Église et Mère de l'Association.
- **aider par la prière et le soutien financier** les Missions, proches ou lointaines, et les jeunes, garçons et filles, qui se forment à la vie religieuse en vue de la Mission.
- **se tenir informés de la vie de la Chapelle et de l'Association** par la *LETTRE*, envoyée 6 fois par an (voir abonnement)

Les membres de l'Association et leurs familles (vivants et défunts)

bénéficient des bienfaits spirituels des messes dites à leurs intentions, tout au long de l'année, et spécialement le 27 de chaque mois (apparition à l'origine de la Médaille), à la Chapelle de la rue du Bac,

sont recommandés à l'intercession de Marie Immaculée au cours des célébrations mariales du mardi, à la Chapelle de la rue du Bac,

peuvent vivre des journées de récollection près de chez eux, à la demande,

peuvent encore adresser leurs demandes de messes ou leurs intentions particulières au siège de l'Association.

On devient membre de l'Association

- par une "demande d'affiliation" et le versement d'un "droit d'inscription" de 50 €.

(affiliation "à perpétuité" ; les personnes déjà affiliées n'ont pas à renouveler celle-ci.)

L'Association est habilitée à recevoir legs et donations.